



BARÈME D'HONORAIRES

VELLAVI INVEST

EURL au capital de 10 000€ - RCS Le Puy-en-Velay 988400628 CPI43022025000000005

Siège social : 27 Boulevard Marechal Fayolle - 43000 Le Puy-en-Velay

Tel : 0674074340 - E-mail : lepuyenvelay@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/01/2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat simple	Honoraires TTC Mandat exclusif Favoriz
Garages/parking/annexes (≤ 20 000€)	1 800 €	
De 0 à 100.000 €	9 % (mini 5 000 € TTC)	8.5% (mini 5 000 € TTC)
De 100.000 à 150.000 €	8.5 %	8 %
De 150.000 à 200.000 €	7.5%	7 %
De 200.000 à 300.000 €	7 %	6.5 %
De 300.000 à 400.000 €	6 %	5.5 %
Au-dessus de 400.000 €	5 %	4.5 %

Les honoraires sont exprimés en TTC (TVA 20%) sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Transactions Commerciales et terrains

Cession de droit au bail, Immobilier industriel, Commercial, Professionnel, fonds de commerce/entreprises

≤ 50 000 € : Forfait de 4 000 € TTC

Au-delà 7.5% du montant HT du projet minimum et taux ajustable sur devis suivant le projet.

Cas particulier : Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur (à la charge du vendeur) : 140€ TTC agglomération / 190€ TTC hors agglomération / 290€ TTC pour un Immeuble ou des locaux commerciaux à la charge du vendeur (OFFERT dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence sous un délai d'un mois). « Pour un bien d'exception sur devis»

Honoraires de rédaction d'acte : 390 € TTC à la charge du vendeur

Pré état daté : 190€ TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 30€ TTC € à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	100 € TTC	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	7 € TTC / m ² de surface habitable	7 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	5% HT du loyer annuel (minimum 600€ TTC) Frais de renouvellement du bail : 250 €	5% HT du loyer annuel (minimum 600€ TTC) Frais de renouvellement du bail : 250 €
Bail commercial	5% HT du loyer annuel (minimum 600€ TTC) Frais de renouvellement du bail : 250 €	5% HT du loyer annuel (minimum 600€ TTC) Frais de renouvellement du bail : 250 €
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
Entremise sur bail professionnel et commercial	1 mois de loyer brut (minimum 600€ TTC)	1 mois de loyer brut (minimum 600€ TTC)

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 100 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 200 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 80 € TTC	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (100 € / OFFERT si mise en location dans notre agence)

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur



**PACK
PREMIUM
7.8% TTC**

Remise possible
suivant le nombre de
lot

Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement mensuel et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 1600 € HT : faire exécuter et suivre les travaux	24€ / facture
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3.5% des travaux
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation et présence à l'expertise	78 € / heure
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 1600 € HT : faire exécuter et suivre les travaux	78 € / heure
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €
Constitution du dossier type ANAH	250 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	78 € / heure
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	60 € / visite
Représentation en Assemblée Générale	78 € / heure
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	78 € / heure
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	78 € / heure
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	78 € / heure
Clôture des comptes et remise des dossiers (fin de gestion)	60 €

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et déteriorations immobilières) y compris frais d'intermédiation	Voir devis
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	Voir devis
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	Voir devis

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC